CHRONIQUE PROVENCALE

LA MINOUTARIE DE LA FOUANT DOOU VERD (SEGUIDO)

A la debuto M. Icard voulié emplegar leis instalaciens per prouduire, ame l'aigo doou canaou, d'eleitricitat (en 110 V) e alimentar lou vilage de Besso. Remarcar que n'eriam qu'oou balbucejament doou lume artificiaou. Puei M. Icard empleguèt l'eleitricitat unicament per faire lume dins lou moulin ; dins lou meme temps uno turbino a gas fasié virar leis instalaciens. Puei mai la turbino siechèt transfourmado e un diesel assegurèt la relevo. Lou trissage doou blat si fasié eme dei molos. Siechèt souto lou gouvern de M. Lion e lou gaoubi de M. Colin, mecanician, que passeroun a la darniero estapo, l'aspirament pneoumatique de la farino.

A n'aqueou moument poudem parlar dei servicis que rendié la minoutarié. Lei paisans adusièn souun blat que venié en farino. M. Blaise e Leounce Paix, ouncle e paire de Dono Bocquet asseguravoun lou travail. M. Juli Ventre, paire de Dono Chauvin, e M. Enric Ventre liouravoun la farino dins lou cantoun e lei cantous vesins eme un carri a quatre rodos. Benleou sabèr que lei sacos de farino pesavoun 100 quilos (1 quilo per la saco vuejo). Li agu qui lan trabailla Mestre Feraou Marceau qué la pres sa retreto. Emé Mestre Tarasco paire dés trés filles qué restourn aou villagie Yvetto Dédé mé Tereso. Pendant la guerro 39/45, coumo l'avié lei restricciens, pourtaviam lou blat, aviam nouastro farino e noustrei maires fasièn lou pan doou biais ancian. En 1956, annado dei freis grandàs e fouaço néou, M. Abello, noustre boulangier, coutinuèt lou pan (a la man), aivtaillat en farino qu'anaviam querre a la minoutarié eme l'ajudo d'un traineou tirassat per un tractour. Mai tard, la minoutarié accabèt lou trissage e siechèt aprouvesido en farino per lei vagouns SNCF. Lei vios de garage de la garo eroun coucedidos oou moulin vers 1950. Lou canaou ero uno benedicien per lei pescaires. Lou cepoun n'ero M. Jaoume Augustin (Tei de mei) que chasque vespre anavo prendre soun soupetoun. la resclaouvo, en mai d'aquo, fasié moutar l'aigo souto lou Pouant Noou de mai de 80 cm. Aquo fasié que lei drolles poudièn sooutar dins l'aigo d'en aout doou pouant. Aquo serié pas eisat a l'ouro d'aro Poudèr toutjourn assajar, aquo empacho pas, mai lou doute èr troop grand.

RESUME : Au début la minoterie fonctionnait avec une turbine à gaz, l'eau du canal servant à produire de l'électricité. Les pêcheurs profitaient du canal pour y pêcher, et le niveau de l'eau ayant monté, les gamins pouvaient plonger dans l'Issole du haut du Pont Neuf.

R.JACOLOT/BENESTAN P.REVOL

Une réunion d'information a eu lieu mercredi 12 juin à 20 H 30 à la salle polyvalente de STE ANASTASIE, destinée aux élus et aux présidents d'association de MEOUNES et de STE ANASTASIE.

Une vingtaine de personnes ont assisté à cette réunion, dont M. MORIN, Maire de STE ANASTASIE et M. GERFAGNON, Maire de MEOUNES.

Mme BARALE, Présidente des "VAROIS VERS LES AUTRES" et M. LEROY, Délégué Régional de l'association Française de lutte contre la mucoviscidose, ont exposé avec simplicité et précision les buts et les principes concernant la manifestation qui aura lieu le 22 septembre prochain à GAREOULT, pour les cantons de BRIGNOLES, BESSE, LA ROQUEBRUSSANNE.

LES BUTS : -collecter des fonds pour la recherche médicale.

- informer le public sur la mucoviscidose.

LES MOYENS : c'est principalement une marche ou une course parrainée. Des marcheurs ou des coureurs doivent trouver, dans leur entourage, des personnes (parrains) acceptant de verser 1 F minimum par Km parcouru.

Toutes les virades en FRANCE, sont organisées le même jour. Pour le département du VAR, elles auront lieu à SIX-FOURS et GAREOULT.

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme TITEUX, Les Vignarets à STE ANASTASIE (Tél.94.72.21.93.) ou à Mme BARALE, 15 rue M. Luther King à GAREOULT (Tél.94.04.92.32.).

MARIAGE :

Nous adressons nos voeux de bonheur à Titaua HENRIOT et à son époux. La célébration a eu lieu le 4 mai à OLLIOULES.

DECES

Melle Julie TROTOBAS, domiciliée à STE ANASTASIE, 33 Rue Jean Giono, est décédée le 24 mai à BRIGNOLES. Nous présentons à toute sa famille nos sincères condoléances.

M. Jacques MACHET, Adjoint au Maire, domicilié à STE ANASTASIE, 8 Rue Jean Giono, le 26 mai. Nous présentons à toute sa famille nos sincères condoléances.

Sainte-Anastasie

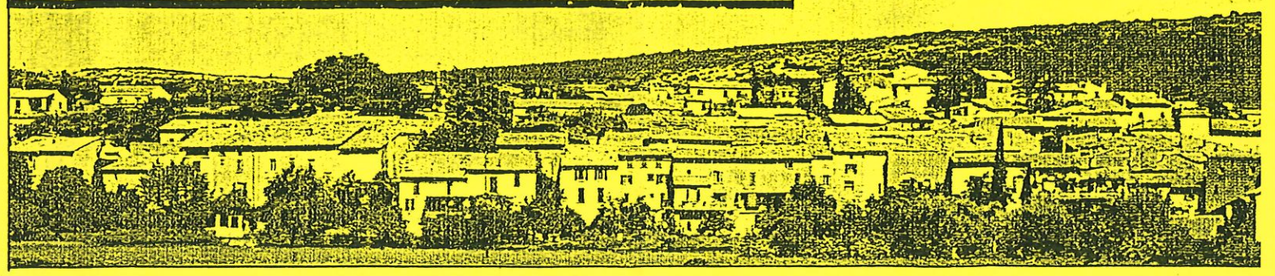

DEPARTEMENT DU VAR

BULLETIN MUNICIPAL

N° 25

Juin 1991

LE MOT DU MAIRE

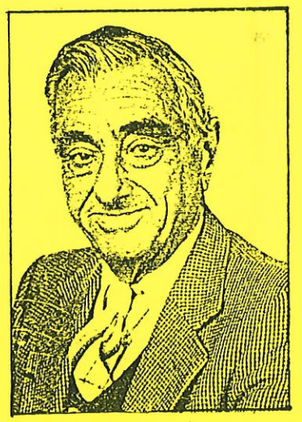

MONSIEUR JACQUES MACHET VIENT DE NOUS QUITTER. SES OBSEQUES AUXQUELLES BEAUCOUP D'ENTRE VOUS ONT ASSISTE, SE SONT DEROULEES LE 30 MAI A STE ANASTASIE.

ORIGINAIRE DU NORD, JACQUES MACHET ETAIT VENU ICI EN 1986.

IL S'ETAIT TRES RAPIDEMENT ATTACHE A CETTE TERRE QU'IL AVAIT CHOISIE, QU'IL AIMAIT ET QUI L'ACCUEILLE AUJOURD'HUI POUR TOUJOURS.

EN PEU D'ANNEES, IL NOUS AVAIT DEMONTRE SA COMPETENCE, SON DEVOUEMENT, COMME SA FIDELITE A SON VILLAGE D'ADOPTION.

ADJOINT CHARGE DU TOURISME, DU COMMERCE LOCAL ET DE L'INFORMATION, IL ETAIT A L'ORIGINE, ENTRE AUTRES, DU MARCHE DU DIMANCHE MATIN ET LE PRINCIPAL ARTISAN DE NOTRE BULLETIN MUNICIPAL, AUQUEL, EN DEPIT DE LA MALADIE, IL DONNAIT TOUTE SON ENERGIE.

JACQUES MACHET LAISSE PARMI NOUS, ELUS, DIRIGEANTS ASSOCIATIFS, AMIS, LE SOUVENIR D'UN HOMME DE COEUR ET DE DEVOIR. NOUS EN GARDERONS LA MEMOIRE.

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 JUIN 1991

ETAIENT PRESENTS :
MM.MORIN.ABELLO.CUENOT.REMY.RAYNAUD.LALANDEC. TOSELLO.BROSSAUD.FORISSIER.ISTRIA.MM.LAURENT. BOCQUET.
ETAIENT ABSENTS :
M.DEHAYE donne pouvoir à M.ISTRIA.
M.CORBIER donne pouvoir à M.MORIN.

ORDRE DU JOUR :
1. ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE.
2. ANNULATION DE TITRES.
3. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL.
4. DELIBERATION POUR PRESCRIPTION ACQUISITIVE.
5. AVENANT N°2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU D'EAU PUBLIQUE ET D'ASSAINISSEMENT.
6. CONVENTION CONCERNANT LA REALISATION AUX FRAIS DES ABONNES D'UNE PORTION DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC.
7. PROGRAMME FETE DE LA SAINT-JUST.
8. CONSTRUCTIONS DIVERSES REALISEES SANS AUTORISATION AU PERMIS DE CONSTRUIRE.
9. OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE : CONCERT DE JAZZ DU 29 JUIN A LA SALLE POLYVALENTE.
10. EDIFICE MENACANT RUINE .

1. ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE :
Après le décès de Monsieur Jacques MACHET, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le choix d'un 4ème adjoint.
Le Maire après avoir procédé aux opérations de vote, ceci conformément aux articles L 122-4, L 122-5 et L 122-8 du Code des Communes, déclare élu par 14 voix sur 14 exprimées, Monsieur Michel FORISSIER. Celui-ci est immédiatement installé dans ses fonctions.

2. ANNULATION DE TITRES :
A la demande des services fiscaux il est demandé au Conseil Municipal d'annuler des titres difficiles à recouvrer et concernant des droits de séjour dans le funérarium :
N°52 DE 1986 (GRILLOT)
N°245 DE 1988 (VITTEL)
N°65 DE 1989 (LEBOT)
N°24 DE 1989 (SIF)
soit 200 F par titre.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL:
Suite à l'acquisition de matériels nécessaires au fonctionnement des services communaux (service technique, service administratif) pour un montant de 120 000F, une subvention spécifique de 60 000F est demandée au Conseil Général.

4. PRESCRIPTION ACQUISITIVE :
Absence d'origine trentenaire de propriété concernant la parcelle dont une partie doit faire l'objet d'une vente à M. et Mme PASQUINI.
Par délibération en date du 01/02/90, il a été décidé de déclasser cette parcelle qui fait partie du domaine public de la Commune. Cette parcelle a été mutée au compte de la Commune et y figure depuis plus de trente ans. La Commune ne pouvant justifier d'une origine trentenaire concernant cette parcelle et malgré ce, tant l'acquéreur que le vendeur désireux de concrétiser cet accord par acte authentique, ont requis M. Claude EMERIC, Notaire à GAREOULT de donner l'authenticité à leur accord, ce qui est accepté par le notaire à condition toutefois que, tant l'acquéreur que le vendeur le décharge de toute responsabilité, de manière à ce que celui-ci ne soit jamais inquiété à ce sujet, ce qui est expressément accepté par le vendeur et l'acquéreur.

5. AVENANT N°2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU D'EAU PUBLIQUE ET D'ASSAINISSEMENT :
M. CUENOT, 1er Adjoint, présente au Conseil Municipal un projet d'avenant N°2 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable approuvé le 26/03/82 proposé par la S.E.E.R.C.
Entre autres, cet avenant :
- complète dans son article 2 l'article 66 du contrat en proposant une garantie pour fuite après compteur en cas de consommation anormalement élevée, moyennant une somme de 5 F par abonné et par semestre.
- propose la prise en charge par la Commune des frais d'analyse d'eau.

6. CONVENTION CONCERNANT LA REALISATION AUX FRAIS DES ABONNES D'UNE PORTION DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC :
Entre la Mairie d'une part et Messieurs FELMY, LE VAGUERESSE, PAILLAS d'autre part, il est convenu ce qui suit :
a) Messieurs FELMY, LE VAGUERESSE, PAILLAS s'engagent à faire exécuter à leurs frais par une entreprise habilitée un réseau d'assainissement reliant la propriété de M. FELMY section D N°394.395 au collecteur de la rue Raynouard, empruntant la rue Garnier, sur une longueur de 115 m .
b) Ils s'engagent, d'autre part, à remettre la voirie en son état antérieur.
c) Ils s'engagent à remettre à la Mairie

IV La parole est donnée à M. Le Maire qui a formulé des voeux d'encouragement et de réussite pour la nouvelle saison.
V Election et réélection du Conseil Administration :
- M. BRUZZONE, Président
- M. BOURGEOIS, Trésorier
- M. WITTMEYER , Secrétaire
- M. DEHAYE, Commissaire aux comptes
Membres responsables des jeunes : M.DIGEON. Melle IVARS. M. BOURDIN. M. DELAPORTE. Mme BAUDELET. Melle OBRINGER.

LE PRESIDENT DE LA SECTION

FOOT-BALL

TERRAIN DE FOOT-BALL

Jusqu'à ce jour, une convention TACITE liait la Commune et le Club de foot-ball. Selon cet accord, l'accès du terrain était réservé aux membres ou aux activités du club. En contre partie de ce "monopole de FAIT", la Commune assurait des tontes régulières, l'arrosage et un entretien permanent relativement lourd.
Aujourd'hui, et en l'attente d'une réorganisation espérée du club de foot-ball, la Mairie ne désire pas priver plus longtemps et injustement de terrain tous ceux qui veulent s'adonner librement à ce sport.
En conséquence, et jusqu'à nouvel ordre, l'accès du terrain de foot-ball est donc totalement LIBRE.
Un entretien léger de maintenance sera naturellement et néanmoins assuré.

RECOMPENSES DE LA SAISON SPORTIVE :

LES RECIPIENDAIRES.

Direction Besse... à pied

Prêts au départ.

Par cette belle journée de février, les randonneurs ont effectué une magnifique promenade. Le parcours s'est fait en direction de Besse et de ses environs.
Les voici sur les lieux de rassemblement, où le départ a été donné par Marie Laurent, responsable de la section locale de Sainte-Anastasie. Elle se tiendra à la disposition de toutes les personnes qui désirent prendre part aux promenades.

LA VIE ASSOCIATIVE

LES BOUCLES DE L ISSOLE

Le Président de 1'ASL, M. JURAVER, fait appel aux volontaires qui accepteront de participer, même très brièvement (2 H) à l'organisation de la course pédestre "Les Boucles de 1'Issole" le samedi 20 juillet 1991. Téléphoner au 94.72.24.09.

VOLLEY-BALL

VOLLEY-BALL :
Après quelques pas de "valse-hésitation", le nouveau club a pris la route. Adressons à la nouvelle équipe dirigeante présidée par Mme SCHNEIDER tous nos voeux de réussite.

BASKET-BALL

ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SECTION BASKET BALL
==========

16 H 15 : le quorum est atteint
Absent : M. LEPAGE.
1. En présence de M. Le Maire de STE ANASTASIE et de M. JURAVER, Président de 1'A.S.L., le Président de la section dresse le bilan sportif de 1'année 1991/1991 :
I. Très bon comportement de 1'équipe poussine (débutantes) qui termine 2ème (Zone-Nord) du championnat du VAR.
2. Bon comportement pour 1'équipe poussin lors de la journée du sport (le 26 mai 1991) à ROCBARON.
3. L'équipe minime (garçons) après un début prometteur lors des matchs-aller, temine le championnat du VAR à la 4ème place avec un total de 26 points sur 10 équipes.
II La parole est donnée au trésorier M. BOURGEOIS : bilan positif caractérisé par une politique de relance décidée par le président en vue de pouvoir relancer le basket-ball à STE ANASTASIE.
III Il a été décidé au sein du bureau de la section d'engager en championnat du VAR 6 équipes de jeunes, soit :
- Une équipe Cadet (garçons)
- Une équipe Minime (garçons)
- Une équipe benjamin (garçons)
- Une équipe Benjamine (filles)
- Une équipe Poussin- Une équipe Poussine.

- (suite en page 7)

FOOT-BALL

L'Assemblée Générale du club de foot-ball aura lieu le 21 juin à 18 H 30 à la salle polyvalente. Il est désormais acquis que le club poursuivra ses activités sous la conduite de nouveaux dirigeants.
Les parents et les enfants désirant s'inscrire doivent le faire le plus tôt possible auprès de M. Gérard KUSEC.
Tél. 94.72.22.89.

LES RANDONNEURS PEDESTRES DANS L'AVEYRON

Trente-trois personnes prenaient le départ, ce lundi 3 juin, pour aller découvrir, par quelques randonnées pédestres, ce beau pays, pas tellement éloigné du nôtre, et cependant différent. Le soleil n'était pas au rendez-vous, ce qui n'altérait nullement la bonne humeur de tous.
Après une halte à la COUVERTOIRADE, au restaurant du "Père Roussel", où fut servi un repas quelque peu "pantagruélique", et la visite de cet étonnant village fortifié, les voitures gagnaient directement le lieu de séjour, BRUSQUE, un village situé au sud de 1'AVEYRON, blotti dans le creux de ses montagnes, dont les sommets atteignent 1100 m.
Les randonnées du mardi et du mercredi, d'une durée de 5 à 6 H, menèrent les marcheurs vers ces sommets, par de beaux sentiers, en général plus larges et moins "caillouteux" que les nôtres, à travers forêts et pâturages verts et pleins de fleurs. c'était assez rude, certes, mais quels paysages en arrivant tout en haut!
Le jeudi et le vendredi matin, la pluie empêcha d'autres marches, mais permit par contre la visite de 1'abbaye de SYLVANES, cousine de notre abbaye du THORONET, et quelques visites aux artisans du coin. Vendredi après-midi, retour dans le VAR!
L'hôtel choisi, la 'Dent de St Jean", qui doit son nom à la montagne située derrière le bâtiment, assura au groupe accueil chaleureux, confort total et nourriture variée, riche et abondante, ce qui contribua à faire de ce voyage en AVEYRON une réussite totale, et à donner à beaucoup de nos randonneurs le désir d'y retourner.

les travaux effectués sur le domaine public, qui s'intègreront au réseau d'assainissement communal.
d) La Mairie, en contre-partie, n'exigera pas la perception de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement.

7. PROGRAMME FETE DE LA SAINT-JUST :
Du samedi 20 JUILLET au 23 juillet 1991 organisée par le Comité des Fêtes et les Associations du Village "Fête Foraine Permanente".
LE SAMEDI 20 JUILLET :
- 09 H 00 : tournoi de volley ball (ouvert à tous)
- 15 H 00 : concours de boules (2 en 2 choisis à la pétanque)
- 19 H 00 : les Boucles de 1'Issole. Course pédestre (ouverte à tous)
- 21 H 00 : retraite aux flambeaux, fanfare
- 22 H 00 : grand bal public.

LE DIMANCHE 21 JUILLET :
- 08 H 00 : tournoi de sixte (ouvert à tous)
-09 H 00 : tournoi de basket-ball
- A PARTIR DE 09 H 00 : exposition de travaux Club "LES CIGALES"
- 11 H 00 : pétanque (3 en 3 choisis)
- APRES-MIDI : animation par la "Compagny MORELLI"
- 22 H 00 : bal.

LE LUNDI 22 JUILLET :
- 11 H 00 : "boules" concours de "longue"
- 16 H 00 : jeux pour les enfants
- 22 H 00 : soirée spectacle suivie de bal "Compagny MORELLI"

LE MARDI 23 JUILLET :
- 09 H 00 : reprise concours "longue"
- 13 H 00 : aïoli
- 15 H 30 : concours boules "à la mêlée"
  concours boules "enfants"
- 22 H 00 : bal de clôture de la fête (QUATRO RETRO).

8. CONSTRUCTIONS DIVERSES REALISEES SANS AUTORISATION AU PERMIS DE CONSTRUIRE:
Monsieur CUENOT, 1er Adjoint, chargé de 1'urbanisme rappelle la règlementation concernant la réalisation de constructions sur le territoire de la commune. Il précise notamment qu'en toutes zones les constructions, quelle que soit leur nature, (piscine, clôture, abri de jardin etc...) sont soumises à règlementation donc à autorisation ou déclaration (se renseigner en Mairie).Le Maire précise par ailleurs qu'un contrôle sur le terrain sera effectué par les services fiscaux (probablement en octobre). Les personnes désireuses de régulariser leur situation en ce domaine sont invitées à le faire dans les meilleurs délais qu'elles jugeront utiles et d'adresser les documents nécessaires aux services du Cadastre de DRAGUIGNAN (les imprimés H1 sont disponibles en Mairie).

9. OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE :
Concert de Jazz du 29 JUIN à la salle polyvalente.

10. EDIFICE MENACANT RUINE :
Le Maire indique au Conseil les raisons qui 1'ont conduit à prendre un arrêté de mise en demeure de réparations à 1'encontre d'un propriétaire d'immeuble du village. L'examen du mur EST de cette habitation montre en effet d'importantes lézardes verticales dont 1'évolution possible risque de mettre en péril la sécurité publique.

TOUTES LES DELIBERATIONS ET PROPOSITIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE.

QUESTIONS DIVERSES :
MONSIEUR SEBILE demande la parole : il déclare avoir très mal ressenti certains termes de la rubrique "libres propos" du Bulletin Municipal du mois de mai.
Craignant d'avoir été implicitement cité dans cet article, Monsieur SEBILE précise, en outre, estimer assez péjoratives les appellations chevalines employées : " canasson, bourrin, bidet".
EN REPONSE, le Maire indique à Monsieur SEBILE que cet article ne se proposait, très modestement, que de traiter avec une note d'humour un sujet de la vie quotidienne du village. En aucun cas, Monsieur SEBILE n'a, naturellement, été visé par ces propos peut-être, est-il vrai, un peu "cavaliers". L'assurance d'une mise au point, à publier dans le prochain bulletin municipal, satisfaisant Monsieur SEBILE, le débat est clos.

CHRONIQUE MUNICIPALE

PREVENTION INCENDIE

Depuis le 1er juin et ce jusqu'au 15 octobre tout feu est interdit sur le territoire communal.
Les demandes d'autorisation exceptionnelles devront être déposées en Mairie (imprimé N°2). Elles seront, après avis, transmises pour décision au service départemental de prévention incendie (DRAGUIGNAN).
Les agents de 1'ONF, le garde municipal et les gendarmes sont chargés (avec le concours éventuel des membres du CCFF) de faire appliquer cette règlementation.

REUNION DU COMITE

DES

FEUX DE FORET

VENDREDI 17 MAI

LES ARROSANTS AU TRAVAIL

Marcel COLIN, Président du Syndicat d'Arrosage semble avoir pris la bonne option en faisant appel au volontariat de tous. Les travaux de faucardage du Grand Canal ont été réalisés. Tout devrait être fait pour garder le canal qui ceinture le village.

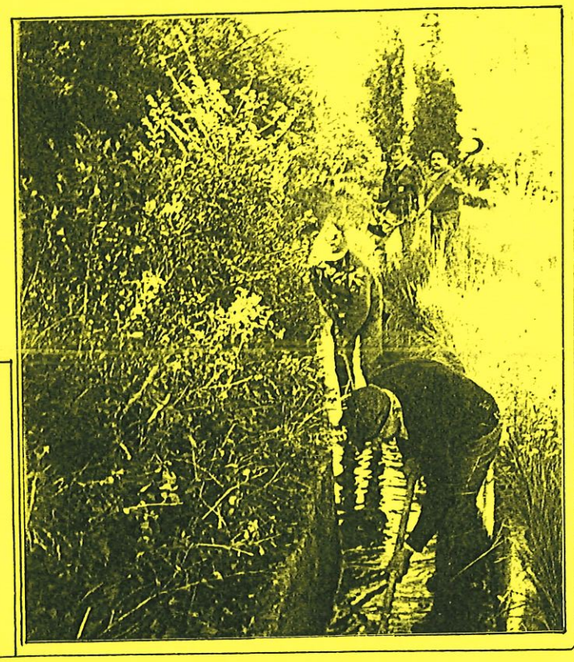

REDEVANCE ORDURES MENAGERES

==========

Les factures vous seront adressées incessamment par les services fiscaux. Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de la Mairie.

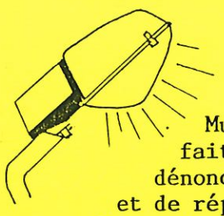

ECLAIRAGE PUBLIC

Par le canal du Bulletin Municipal, nous vous avions fait part de notre décision de dénoncer le contrat d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage public qui nous liait à une entreprise Toulonnaise, en raison des prix pratiqués que nous jugions élevés.

Nous passions alors un contrat avec une entreprise de la région qui acceptait de travailler à la demande. Mais cela impliquait votre collaboration à tous, c'est-à-dire signaler en mairie les points lumineux défaillants en précisant leur numéro et le chemin concerné.

Partant de vos informations, nous avons pu faire intervenir cette entreprise chaque fois que de besoin. Cette collaboration semble avoir porté ses fruits, même s'il est encore un peu tôt pour crier victoire. Néanmoins, l'évolution des dépenses paraît significative.

Dépenses pour l'entretien du réseau d'éclairage public :

- en 1989 : 40 574,03 F
- en 1991 : 12 820,13 F
- en 1991 : 4 927,23 F (pour 6 mois)

Les économies ainsi réalisées permettent, sans aucun dépassement de crédits, de moderniser notre réseau, en particulier en remplaçant systématiquement les ampoules au mercure défaillantes (lumière blanche) par des ampoules au sodium (lumière orangée).

Nous souhaitons la poursuite de cette collaboration fructueuse, efficace et facile car il n'est pas de petites économies qui ne profitent à la collectivité.

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 MAI AU 15 JUIN

1. Installation de 10 poteaux incendie en divers points de la périphérie urbanisée. Ces poteaux permettent, en cas de besoin, un ravitaillement en eau des camions de pompiers.
2. Continuation de la restauration de la lampisterie, place de la Gare.
3. Traçage de passages protégés pour piétons rue Notre Dame.
4. Traçage d'emplacements de stationnement pour automobiles rue Notre Dame. Ce traçage sera repris après l'achèvement des travaux de reconstruction du mur de soutènement de la propriété NADAL, rue Notre Dame.
5. Peinture de rembardes rue Notre Dame.
6. Arrosage des oliviers mis en place salle polyvalente et place de Naple.
7. Réparation de la porte des toilettes dames place de la Gare.
8. Busage de l'entrée du terrain de foot-ball et coulage d'une dalle de béton devant le portail. Cette opération a pour but de permettre l'évacuation des eaux de pluies du fossé longeant le terrain de foot-ball.
9. Débroussaillage autour des terrains de tennis et de foot-ball.
10. Tonte du terrain de foot-ball.
11. Installation d'un coffret S 300 sous l'escalier du podium de la place de la Gare de manière à avoir une installation électrique indépendante pour la buvette et le podium.

- Mise en place de la poutre faîtière.

FETE DES ECOLES

La fête des écoles aura lieu le samedi 29 juin à la salle polyvalente. Les enfants, les instituteurs et l'association des parents d'élèves vous invitent cordialement à partir de 14 heures pour une après-midi de spectacle et de jeux pour tous.

REMERCIEMENTS

A Madame NADAL pour le don, à la Mairie, de plants d'iris destinés aux abords de la salle polyvalente.

A M. Jean GRISOLLE pour plusieurs interventions de manutention mécanisée au profit de notre service technique.

La Vidaresse ***

CAMPING CARAVANING

D15 83136 Ste ANASTASIE sur ISSOLE

94.72.21.75

FESTIVITES
DU 21 JUIN AU 19 JUILLET

VENDREDI 21 JUIN : nocturne 2H + 1F
SAMEDI 22 JUIN : longue 2x2 choisis
bal (fête de la musique)
DIMANCHE 23 JUIN : reprise longue le matin
après-midi : mêlée
méchouï
bal
VENDREDI 28 JUIN : nocturne 2H + 1F
SAMEDI 29 JUIN : longue "Grand Prix Fiat"
fête des écoles salle polyvalente
concert JAZZ, Ensemble Prolixe salle polyvalente
DIMANCHE 30 JUIN : reprise longue consolante 3x3
VENDREDI 12 JUILLET : nocturne 2H + 1F
DIMANCHE 14 JUILLET :"Grand Prix de la Municipalité" 3x3 choisis
pétanque
bal Place St Just
VENDREDI 19 JUILLET : nocturne 2H + 1F.

RESTAURANT PIZZERIA
"LA GUINGUETTE"
MAISON COLL
TEL. 94.722367